

LE PROGRAMME

CHAPITRE 5

AGRICULTURE URBAINE



Orléans
En commun



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE



5. l'agriculture urbaine

La fonction première de l'agriculture est de nourrir la population, dans une situation de relative abondance alimentaire dans laquelle les obstacles à l'alimentation ne se trouvent pas dans la quantité de ressources alimentaires disponible mais dans la répartition des richesses.

Il peut sembler étonnant de chercher à produire des aliments dans des zones où les surfaces disponibles sont rares et généralement petites.

La demande sociétale pour une relocalisation des productions, en particulier alimentaires, est très forte, et les considérations environnementales comme socio-économiques nous invitent à emprunter cette voie.

L'agriculture urbaine est aussi ancienne que les villes, mais les formes qu'elle prend aujourd'hui embrassent des considérations qui vont bien au-delà de la production de denrées alimentaires. On citera pêle-mêle les questions environnementales, esthétiques, sociales ou urbanistiques, mais tenter de dissocier ces questions serait aussi vain qu'impossible tant la question agricole est culturellement ancrée dans nos sociétés, indépendamment de liens récents avec le monde de la production agricole.

Depuis la fin du XIXe siècle, la modalité courante d'agriculture urbaine non professionnelle est le jardin ouvrier (rebaptisé plus tard jardin familial) constitué de parcelles individuelles généralement dotées d'un cabanon où les salariés peu fortunés améliorent un peu leur alimentation et leur situation financière en cultivant une partie de ce qu'ils consomment.

La démarche des autorités d'alors était empreinte d'une vision d'ordre social, l'ouvrier en cultivant sa parcelle devait se détourner des cabarets et des syndicats et pratiquer sur ces parcelles des activités familiales.

Le succès de ces jardins fut très important, ces considérations relatives à l'ordre social appartiennent au passé et ces terrains souvent municipaux n'ont généralement pas résisté à l'urbanisation malgré la résistance des jardiniers.

Aujourd'hui encore, ce type de parcelle est très demandé et les personnes sur listes d'attente peuvent attendre plusieurs années avant d'avoir accès à une parcelle.

Ces aspirations multiples et ces rapports variés à la question de l'agriculture urbaine doivent nécessairement apporter une réponse municipale plurielle.

Le premier enjeu est d'organiser la production par une régie municipale maraîchère de fruits et légumes destinés à la restauration collective municipale, en particulier des écoles. Nous serons ici dans une démarche de production pure même si cette activité pourra, de manière périphérique, faire l'objet d'accueil de groupes scolaires dans le cadre d'une sensibilisation croisant la question alimentaire et la question environnementale.

Il faudra trouver des surfaces propices aux cultures, assurer le recrutement et la formation du personnel, aménager des locaux, organiser la production, le stockage, un peu de transformation... Il s'agit d'un défi logistique qui ne pourra uniquement s'appuyer sur des services en charge des « espaces verts » aujourd'hui atrophés, l'essentiel du travail étant externalisé à des entreprises privées. Certains secteurs comme le « Val d'Ouest » ou le site des Groues seraient tout indiqués pour accueillir ce type d'activité.

Le second enjeu est de faciliter l'existence de jardins partagés (aussi appelés jardins communautaires) qui ne sont pas centrés sur la production (ils n'ont pas d'objectifs de production précis et toute l'organisation du travail et de l'espace qui en découlent), cette modalité intègre naturellement des considérations esthétiques, sociales ou écologiques.

L'association AJONC à Lille a joué dans ce domaine un rôle de précurseur. On y trouve un engagement de type associatif attaché aux questions d'inclusion, de démocratie interne, de transmission des connaissances et d'une certaine autonomie par rapport à la municipalité, indépendamment de sa sensibilité.

Historiquement, ces installations sont souvent « arrachées » aux municipalités qui ne voient pas d'un très bon oeil l'installation de ces lieux « alternatifs » développant une sociabilité parfois perçue comme subversive puisque demandant plus d'espace pour les arbres, les légumes, les haies ou les composteurs dans une démarche agroécologique.

Le regard sur ces pratiques évolue relativement rapidement et les profils des personnes fréquentant ces lieux sont en réalité à l'image des quartiers où ils sont implantés, mais il reste une part de suspicion institutionnelle.

De notre point de vue, il faut adopter une approche respectueuse de ces initiatives et même, pour certains espaces identifiés par les services techniques, encourager leur prise en main citoyenne.

Il faut évidemment construire avec le tissu associatif des chartes adossées aux conventions d'occupation qui garantissent notamment le respect des principes républicains, mais ce type de précautions est généralement bien accueilli par les collectifs promouvant ces espaces, qui sont inévitablement amenés à interagir régulièrement avec les services municipaux. Ces initiatives sont bien souvent des moteurs de transformation, d'embellissement et de revitalisation des quartiers et concordent complètement avec la planification écologique que nous voulons mettre en oeuvre.

Nous voulons aussi faciliter l'émergence d'activités agricoles urbaines dans des lieux où cela n'est pas communément déployé. Cultiver sur les toits des immeubles n'étonne plus grand monde depuis longtemps dans les grandes villes à travers le monde et nous voulons intégrer cette dimension dans les constructions nouvelles et les transformations importantes nécessitant un permis de construire quand la surface de toiture le justifie. La loi Climat et Résilience crée d'ailleurs des obligations nouvelles dans cette direction. Il s'agit aussi de penser les nouveaux projets pour intégrer en amont cette dimension.

Prenons un projet de grand équipement quelconque : il est généralement prévu d'en faire un bâtiment isolé, une singularité architecturale gourmande en foncier et écrasant de sa superbe le quartier. Une autre façon de faire est d'incorporer un tel équipement dans un « pâté de maison » qui intégrerait aussi des bureaux, des commerces, des logements et dont le toit accueillerait une ferme urbaine pouvant vendre directement sa production dans un des commerces de cet ensemble. Il s'agirait de faire moins dans le spectaculaire mais de mettre en oeuvre concrètement la déspecialisation des espaces et d'agir par l'exemplarité et non via des injonctions culpabilisant des personnes n'ayant pas de possibilités de faire autrement.

D'autres projets explorent la verticalité en façade d'immeubles, mais c'est le plus souvent pour des critères écologiques, thermiques ou esthétiques que réellement agricoles. Nous proposons l'expérimentation d'agriculture urbaines à Orléans via des structures flottantes sur la Loire.

Une autre modalité d'agriculture urbaine est de disséminer de petits espaces de cultures un peu partout en ville, entretenus par les services de la ville, des collectifs ou des associations et qui sont mis à la libre disposition des habitants qui sont invités à se servir, c'est notamment ce que pratique le mouvement « Les Incroyables Comestibles ». Dans cet esprit, la plantation d'arbres et arbustes fruitiers dans les parcs de la ville avec une information adaptée serait réalisable.

Certains secteurs d'Orléans moins densément peuplés disposent de nombreux jardins privés, il s'y pratique souvent un peu d'agriculture via des potagers, ces initiatives n'ont que peu besoin d'intervention collective. Quelques formations sur les pratiques potagères les plus respectueuses des écosystèmes et profitables aux rendements peuvent être utilement dispensées par les services municipaux et les associations avec le soutien de la ville.

Cultiver les sols pour en tirer des ressources alimentaires nécessite de restituer au sol les éléments qu'on lui soutire, c'est pourquoi un réseau dense de sites de compostage de proximité devra être créé pour fournir en compost les multiples projets d'agriculture urbaine qui doivent fleurir à Orléans. De plus en plus d'habitants sont demandeurs de ce type de solutions pour recycler leurs biodéchets, la réglementation pousse aussi dans ce sens même si l'obligation actuelle pour les collectivités de mettre en place des solutions de collecte des biodéchets pour les habitants reste très théorique.

L'appropriation du vivant par une poignée de firmes semencières est un obstacle à la souveraineté alimentaire des populations. Localement nous devons soutenir la production de semences par les groupes qui en ont l'usage, créer une banque de graines locales en associant à son fonctionnement la régie maraîchère municipale, les serres municipales, les jardins partagés, les médiathèques, l'union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire et le monde agricole.

Elle développera une stratégie de mise à disposition des graines potagères et notamment des variétés locales. La structure observera aussi l'évolution du comportement de ces variétés avec le changement climatique.

Mobiliser des surfaces pour l'agriculture urbaine

- 1 Encourager et faciliter la création de jardins partagés et de jardins familiaux.
- 2 Faciliter l'appropriation collective à visée horticole (alimentaire comme ornementale) d'espaces urbains délaissés, y compris de très petite taille.
- 3 Analyser systématiquement les sols où un projet d'agriculture urbaine est envisagé afin de prévenir d'éventuelles pollutions faisant courir un risque de santé publique.
- 4 Imposer, via l'instruction des permis de construire, la présence d'une dimension d'agriculture urbaine sur les projets où la surface de toits le permet.
- 5 Expérimenter l'agriculture urbaine sur des structures flottant sur la Loire.
- 6 Planter des arbres et arbustes fruitiers dans les parcs de la ville et organiser une communication spécifique aux périodes de récoltes.
- 7 Préempter des serres maraîchères qui ne sont plus en activité.
- 8 Travailler par nos actions propres, mais aussi avec d'autres acteurs comme l'association Terre de liens, pour reconstituer une ceinture verte maraîchère en sortant durablement des surfaces agricoles périurbaines de la spéculation.

Former particuliers et professionnels et organiser les filières

- 1 Structurer une offre de formation grand public sur l'agroécologie avec le tissu associatif en y associant le lycée horticole de la Mouillière et les serres municipales.
- 2 Créer une régie maraîchère municipale approvisionnant prioritairement la restauration scolaire, elle aussi en régie. Cette régie pourra aussi approvisionner le reste de la restauration collective municipale. Les éventuels excédents pourront soutenir l'action sociale de la commune. Les pratiques agro-écologiques telles que la permaculture y seront privilégiées. Cette régie maraîchère produira aussi les plantes nécessaires aux espaces verts.
- 3 Déployer un réseau de composteurs collectifs de proximité se densifiant rapidement afin qu'en fin de mandat chaque habitant soit à moins de 10 minutes à pied d'un site de compostage collectif (à l'exception des zones de la ville où chaque habitation est associée à un jardin). Ces sites seront gérés par des structures du quartier avec le soutien technique de la ville. Les bornes d'apport de biodéchets doivent constituer une solution transitoire, le compostage devant se faire au plus près des producteurs de biodéchets et avec leur participation active.
- 4 Création d'une banque de graines gérée par des acteurs publics et associatifs pour la préservation et la mise à disposition des graines, notamment des variétés locales.
- 5 Création d'une grainothèque au sein des médiathèques et formation spécifique du personnel à ce dispositif.

**RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR**

orleans-en-commun.fr



Orléans
En commun



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE

